

Chiffrage de l'impact économique agricole

Projet de parc photovoltaïque au sol

Cols
15120 JUNHAC

Septembre 2021

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL



Siège social

26, rue du 139^{ème} R.I. – BP
239
15002 Aurillac Cedex
Tél. : 04 71 45 55 00
Fax : 04 71 48 97 75
www.cantal.chambagri.fr

Contexte et Préambule

Conformément à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la société VALECO a lancé une étude préalable spécifique sur les conséquences d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur l'économie agricole du territoire.

Cette étude confiée au bureau d'étude CETIAC doit mettre en évidence les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire (article L.112-1-3 du code rural).

Le décret paru au journal officiel du 23 septembre 2016 précise qu'à compter du 1^{er} décembre 2016, tout aménageur doit réaliser une étude préalable à la mise en place d'une compensation économique agricole. Cette étude complémentaire s'inscrit dans la logique de la doctrine Eviter, Réduire et Compenser (ERC) qui s'est développée initialement dans le domaine de l'environnement. Cette séquence « ERC », qui s'étend désormais à l'agriculture, doit être appréciée dans le cadre législatif et réglementaire qui l'encadre et des apports de la jurisprudence.

Trois critères cumulatifs doivent être réunis pour qu'un projet relève de ce type d'étude :

- il est soumis à évaluation environnementale systématique ;
- son emprise se situe en tout ou partie sur une zone agricole ou à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme et est utilisée à des fins agricoles depuis moins de 5 ans ;
 - la surface prélevée est supérieure à un seuil défini par arrêté préfectoral, soit 1 ha pour le département du Cantal conformément à l'arrêté préfectoral du 15 février 2018.

Cette étude préalable est indépendante des indemnités ou compensations individuelles versées ou éventuellement restant à devoir aux exploitants agricoles jusqu'alors en place.

La Chambre d'Agriculture du Cantal rappelle son opposition à la réalisation de parcs photovoltaïques sur des terres agricoles.

Elle est favorable au développement du photovoltaïque en toiture sous réserve que le bâtiment soit nécessaire à l'activité agricole et souhaite que les installations au sol soient réalisées en priorité sur des sites déjà artificialisés (carrières, parkings, délaissés...) avant toute consommation de terres agricoles.

Cependant, la Chambre d'Agriculture peut apporter une expertise sur le chiffrage de l'impact économique agricole de ce projet, correspondant à la valeur qu'il y a lieu de compenser auprès de la filière agricole du territoire. La société VALECO a souhaité que ce travail soit réalisé par la Chambre d'Agriculture.

Le projet

Réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une surface totale de 27,8 hectares au lieu-dit « Cols » sur la commune de JUNHAC dans le Cantal.

Ce projet concerne une exploitation agricole (SCEA de Cols) de 130 ha en production bovine essentiellement constituée d'un atelier d'engraissement, de céréales et d'un élevage extensif de daims.

Les surfaces concernées par le projet sont dédiées à la production de céréales ou de maïs ensilage.

La production agricole de cette exploitation est plutôt atypique et n'est pas représentative du secteur.

LOCALISATION DU PROJET



Le périmètre impacté

Le périmètre élargi retenu est celui de l'ancienne communauté de communes du pays de Montsalvy (16 communes).

C'est à l'échelle de ce territoire que nous avons déterminé les productions agricoles représentatives permettant de définir un potentiel agronomique des parcelles directement impactées.

Etant donné le caractère atypique de la SCEA de Cols, nous avons fait le choix d'utiliser les cas-types, en production bovine, représentatifs du secteur.

De plus, l'analyse comptable de la SCEA de Cols donne des chiffres largement inférieurs aux résultats économiques des cas-types sur le secteur. La valorisation actuelle de ces parcelles n'est donc pas représentative de leur potentiel agricole.

Méthode de calcul

Dans un premier temps, nous avons recensé l'ensemble des productions présentes sur ce territoire.

A travers un diagnostic agricole détaillé réalisé en 2017, nous avons recensé :

- 142 exploitations en bovins viande (51%)
- 87 exploitations en bovins lait (32%)
- 17 exploitations en bovins mixte (6%)
- 8 exploitations professionnelles porcines (3%)
- 8 exploitations spécialisées dans l'engraissement de bovins (3%)
- 8 exploitations en productions diverse (maraîchage, élevage équin, plantes aromatique, viticulture, champignons...) (3%)
- 6 exploitations professionnelles ovines et caprines (2%)

L'élevage bovin représente + 90% des productions de la communauté de commune du Pays de Montsalvy.

Les 2 productions largement majoritaires sont l'élevage de bovins viande et de bovins lait.

En fonction de ce constat, notre service « références économiques » a sélectionné deux cas- types d'exploitations agricoles représentatifs de ces productions sur ce secteur du département :

- Bovin lait 50 : « Système laitier spécialisé zone maïs favorable »
- Bovin viande 13 : « Salers alourdi Maïs 2020 réduit »

La méthode de calcul de l'impact sur l'économie agricole a été élaborée par la Chambre d'Agriculture du Cantal en s'inspirant d'autres expériences au niveau national.

Préalable au calcul :

La méthode a été adaptée aux particularités locales à travers l'utilisation de nos références économiques départementales (**cas-type production**)

Construction des cas-types.

Forts du suivi d'une cinquantaine de fermes dans le dispositif INOSYS Réseau d'élevage, les départements du Cantal, de la Haute Loire, de la Lozère et du Puy de Dôme décrivent 16 systèmes de production laitière spécialisés ou mixtes qui se veulent illustratifs de la diversité de l'élevage laitier de ces départements (contexte pédoclimatique, zones fourragères, mode de conduite et débouchés). Construits à partir d'observations concrètes sur le terrain, ces systèmes de production fournissent des références et des objectifs accessibles. D'une part, ils donnent des repères aux éleveurs et aux techniciens pour piloter les exploitations ou établir des projets. D'autre part, ces systèmes modélisés et optimisés sont disponibles pour tous travaux de prospective sur l'élevage laitier à l'échelon départemental et national.

Les résultats conjoncturels sont établis à système technique constant en intégrant les évolutions économiques des prix des matières premières (IPAMPA), des charges et des produits. Les prix de vente des animaux et du lait sont actualisés à partir des données commerciales de groupements de producteurs, de laiterie, et à dire d'experts (de nombreux éléments d'actualisation sont publiés dans le référentiel élevage).

Les systèmes de production laitière décrits dans un cadre qui correspond à celui des cahiers des charges des AOP d'Auvergne (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint Nectaire et Salers), voient leur prix du lait majoré d'une plus-value. Cette plus-value est estimée à partir des données collectées au sein de la filière et des différentes entreprises de collecte.

AOP	Plus value 2018
	appliquées sur cas types €/1000 l
Cantal	25 €
Saint Nectaire laitier	55 €
Fourme d'Ambert	14,5 €
Bleu d'Auvergne	4 €

En fonction des zones de collectes et des zones d'appellation, certains cas types, dans leur fonctionnement, peuvent répondre au cahier des charges de plusieurs AOP. Le choix a été fait de les décrire dans une d'entre elles (voir deux ou trois quand celles-ci se cumulent, exemple Cantal + Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne) en croisant les zones AOP et les zones de présence majoritaire des cas types.

Méthodologie de construction des cas types

- Ils sont décrits sur l'année civile.
- La céréale autoconsommée fait l'objet d'une cession au troupeau (valeur définie annuellement en fonction du prix de marché : 145 €/tonne pour 2018).
- Les aides couplées et découplées sont celles qui sont dues au titre de l'année étudiée. Les aides couplées (Droit à Paiement de Base + aide verte + surprime) ont été établis sur la reconstitution historique propre à chaque système. Cette publication ne tient pas compte de stabilisateur ou discipline budgétaire non connus à cette date pour la PAC. Un stabilisateur de 5% a été appliqué pour les ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturel).
- Pour comparer les systèmes sociétaires et les formes individuelles, la rémunération des associées et les indemnités de mise à disposition ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'EBE (excédent brut d'exploitation).
- Pour le foncier, on considère que 2/3 des surfaces sont en fermage (à des tiers), le reste en propriété (ou mis à disposition).

- Les systèmes sont décrits à l'équilibre fourrager sans variation économique des stocks et les performances animales et végétales ne sont pas affectées par les aléas climatiques et les problèmes sanitaires. Néanmoins, à partir de l'exercice 2018, une approche de l'impact économique d'un déficit fourrager, qu'il soit exceptionnel ou chronique est proposée. Elle figure au bas de la page « description-commentaires-chiffres clés » de chaque cas type. Ce chiffrage concerne uniquement un coût estimé ¹ du renflouement du déficit fourrager pour différents niveaux (déficit de 10 % = 500 Kg de MS / UGB environ ...).

Les comptes de résultat proposés ne prennent pas en compte les éventuelles compensations issues des procédures calamités ou des collectivités territoriales.

Méthode : Calcul de la Perte de valeur ajoutée de la filière (adaptée au cas-type)

Cet impact économique est évalué à partir de l'activité générée par l'exploitation agricole et qui fait intervenir directement des entreprises de la filière amont. C'est notamment au travers, des charges de structure (MSA, fermage, entretien matériel, assurances, carburant, conseils...), des charges opérationnelles (intrants, semences, frais animaux, récoltes...) et des frais financiers (activité bancaire) du compte de résultat de l'exploitation agricole qu'on identifie le volume d'activité des entreprises de l'amont qui sont impactées par le projet.

Impact direct annuel = charges de structure + charges opérationnelles + annuités (1)

Impact sur l'activité de l'exploitation = revenu disponible (2)

Impact sur l'activité des entreprises de l'aval = ventes de l'exploitation BV13 * 0,123 et BL50 * 0,45 (marges commerciales) (3) (source : commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants – INSEE 2017 / memento agreste AURA de la statistique agricole 2019)

Impact global annuel (4) = (1) + (2) + (3)

Durée nécessaire pour reconstituer le potentiel de production : Nous considérons qu'il faut au minimum 15 ans pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement (sources : APCA _ Données INOSYS - IDELE Cantal)

Impact global (5) = (4) * 15

Montant à investir pour retrouver la production agricole initiale : 1,00 € investi = 2,12 € de valeur ajoutée (source : comptes de l'agriculture RICA 2010-2015)

Montant de la compensation = (5) / 2,12

¹ Mode de calcul : Le déficit fourrager est converti en déficit d'UFL et la compensation de ce dernier été établie sur la base d'un coût de 0,25 €/Unité Fourragère Lait acheté. Ce coût est estimé à partir d'un mix de produit disponible sur le marché avec un tarif automne 2018 (base orge, foin, maïs ensilage).

CONJONCTURE 2020			CAS-TYPE	MONTANT UNITAIRE ISSUS DU CAS-TYPE	REPRESENTATIVITE DU CAS-TYPE SUR LA ZONE	MONTANT PONDERE
IMPACT DIRECT ANNUEL	CHARGES DE STRUCTURE	BV13	536 €	62%	332 €	
		BL50	919 €	38%	349 €	
		TOTAUX			682 €	
	CHARGES DE OPERATIONNELLES	BV13	404 €	62%	250 €	
		BL50	1 343 €	38%	510 €	
		TOTAUX			761 €	
	ANNUITES	BV13	222 €	62%	138 €	
		BL50	682 €	38%	259 €	
		TOTAUX			397 €	
IMPACT SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	REVENU DISPONIBLE TOTAL	BV13	352 €	62%	218 €	
		BL50	809 €	38%	307 €	
		TOTAUX			526 €	
IMPACT SUR L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE L'AVAL	VENTES DU CAS-TYPE (+ AOP) x 0,123 (marge commerciale BV) ou x 0,45 (ratio CA production et CA IAA en BL)	BV13	121 €	62%	75 €	
		BL50	1 444 €	38%	549 €	
		TOTAUX			624 €	
TOTAL GENERAL PAR HA / AN						2 989 €
TOTAL GENERAL POUR 27,8 ha / an						83 081 €
TOTAL GENERAL POUR 27,8 ha sur 15 ans						1 246 215 €
MONTANT DE LA COMPENSATION COLLECTIVE A HAUTEUR D'1 € A INVESTIR POUR 2,12 € DE VA						587 837 €

SYNTHESE

Notre méthode sur la perte de valeur ajoutée de la filière agricole adaptée aux cas-type du secteur permet d'estimer un impact global sur la filière agricole locale de 1 246 215 €. Le montant de compensation agricole collective nécessaire à la reconstitution de la valeur ajoutée de la filière est estimé à 587 837 €.

La Chambre d'Agriculture propose de retenir ce chiffre correspondant à l'impact du projet sur l'économie agricole du périmètre de l'ancienne communauté de communes du Pays de Montsalvy

ANNEXES

Fiches techniques des cas types :

- Bovin lait 50 : « Système laitier spécialisé - Zone maïs favorable »
- Bovin viande 13 : « Salers alourdi - Maïs »

RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Résultats annuels - Campagne 2020



Cas-type

BL50

Système laitier spécialisé

Zone maïs favorable



Caractéristiques de l'exploitation

2,0 unités de main-d'oeuvre

80 ha de Surface agricole utile

dont 70 ha de surface fourragère principale - dont 56 ha d'herbe
dont 10 ha de grandes cultures

101 UGB - Chargement apparent 1,4 UGB / ha SFT
dont 101,1 bovins lait



Auvergne

Avec le soutien
financier de

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE

ASSOLEMENT DU SYSTEME

Surface Agricole Utile

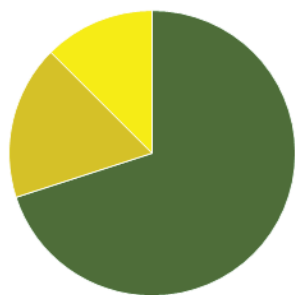
80 ha

Surface Fourragère Principale

88 %

Surface Non Fourragère

13 %



■ Surface en herbe
■ Cultures fourragères
■ Grandes cultures

Surface (ha)	%
56,0	70
14,0	18
10,0	13

LE SYSTEME FOURRAGER

Chargement corrigé

1,40 UGB / ha SFP

Cultures Fourragères (CF)/ SFP

20 %

Part des prairies permanentes / SH

33 %

Prairie temporaire implantée dans l'année

0,0 ha

Fumure minérale (/ha herbe)

65 N

0 P2O5

28 K2O

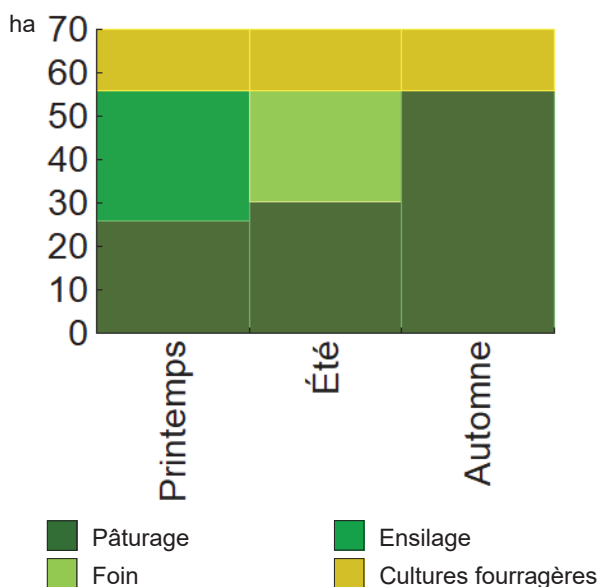
Fumure minérale (/ha CF)

60 N

10 P2O5

0 K2O

Utilisation des surfaces fourragères



Couvert / mode d'utilisation	Surface (ha)	N	P2O5	K2O	Fum Orga
Maïs ensilage	14,0	60	10	0	
Surface en herbe					
Pâturage	26,0	60	0	25	
Ensilage + Foin + Pâturage	25,7	70	0	30	
Ensilage + pâturage	4,3	70	0	30	

Fourrages conservés utilisés

3,57 t. MS / UGB

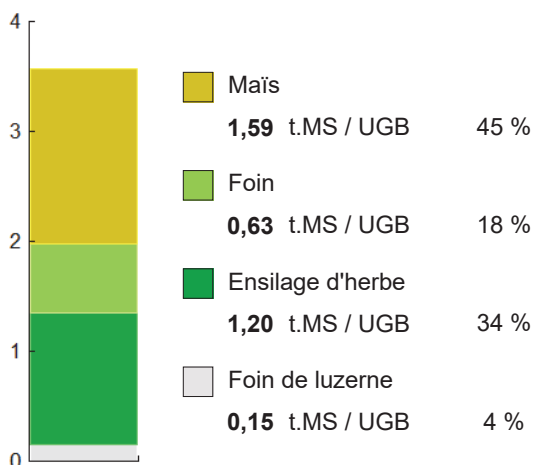
dont variation de stock

0,00 t.MS / UGB

Autonomie des fourrages conservés

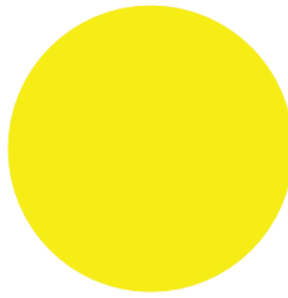
99 %

Fourrages conservés utilisés



Récoltes	Surface (ha)	Rdt MS/ha	tMS /UGB	Ares /UGB
Maïs ensilage	14,0	12,0	1,66	14
Foin	26,0	2,5	0,63	26
2° coupe	26,0	2,5		
Ensilage d'herbe	30,0	4,2	1,25	30
1° coupe non déprimée	30,0	4,2		

PRODUCTIONS VEGETALES



ha
10,0 Blé tendre

Grandes cultures	10,0 ha	Nb de cultures avec + de 5% de la SAU	4
Fumure minérale (/ha SNF)			
	105 N	15 P2O5	0 K2O
Marge brute des productions végétales	5 410 €	541 €/ha	

Conduite des productions végétales

Cultures	Signe qualité	Surface (ha)	Rdt /ha	Fumure minérale/ha			Fum Orga	IFT herbi. - aut.	Dés. méca	Prix € / unité	M.B. €/ha
Grandes cultures											
Blé tendre		10,0	60 q	105	15	0				0,00	

LE TROUPEAU BOVINS LAIT

75,0 vaches Prim'holstein	Atelier bovins lait	101,1 UGB	100 % du total UGB
Quota 625 000 l	Référence M.G. 33,00 g/l	1,3 UGB/VL	
		70,0 ha SFP	



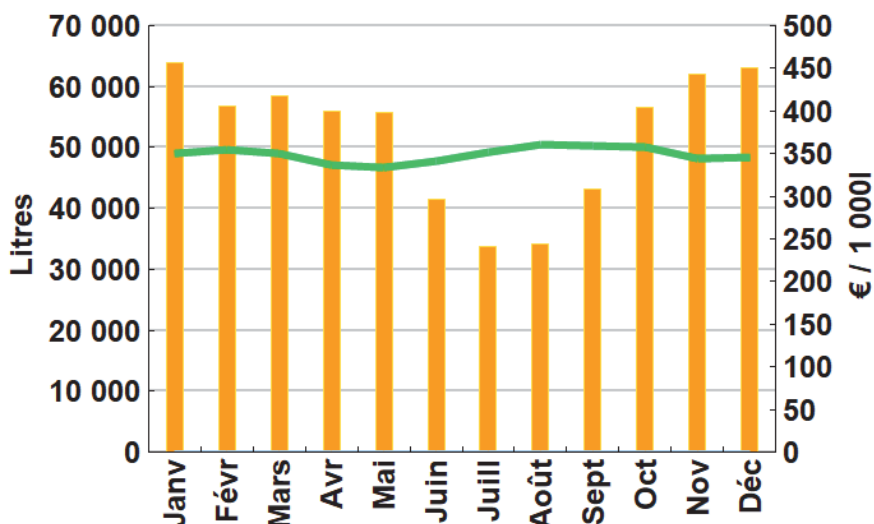
Lait produit	634 532 l	8 460 l/vache		
Lait vendu	625 037 l	348 €/1000l	TP 32,50 g/l	TB 40,00 g/l

Livraisons et prix du lait laiterie

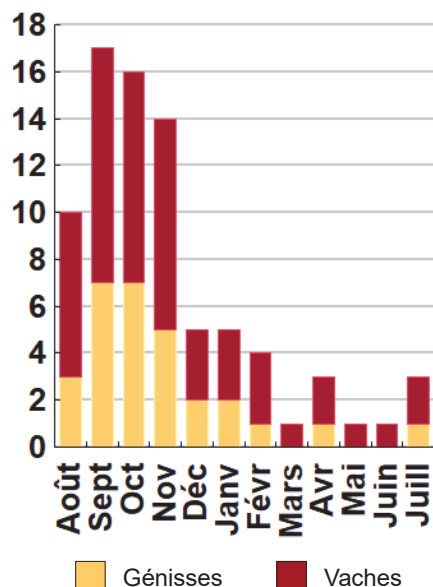
80 vèlages	IVV moyen	j
29 dont génisses	36 %	
7 dont en croisement	9 %	
83 Veaux nés		
8 dont veaux morts	10 %	

Conduite du troupeau

Rang moyen de lactation	0,0
Age moyen au premier vèlage	24 mois
Niveau moyen des génisses au vèlage	0 l
Niveau moyen des vaches au vèlage	0 l



Répartition des vèlages



Volume vendu

Prix de base Prix payé

Ventes et achats d'animaux

Catégorie	Race	Signe qualité	Poids /tête	Prix € unitaire	Prix € /tête
Ventes					
25 Vaches réforme finies	66		650,0 kgv	1,22	793
37 Veaux naissants mâles	66		50,0 kgv	1,20	60
7 Veaux naissants mâles	34x66		65,0 kgv	2,77	180

Concentrés

Quantité totale	189 t	Concentrés aux vaches laitières	2 035 kg/VL
	309 €/t		241 g/l
dont prélevé	31 %		80 €/1000l
Autres bovins laitiers	1 377 kg/UGB	Production autonome	6 529 l/VL
	295 €/UGB	en % du lait produit / VL	77 %

Marge brute atelier

133 163 €
1 776 €/vache
210 €/1000l
1 902 €/ha SFP

LES RESULTATS ECONOMIQUES 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Régime fiscal : Réel simplifié obligatoire

PRODUIT BRUT TOTAL (PB) 293 041 €

CHARGES 185 855 €

Bovins lait (84 % PB) 245 980

Ventes 241 098

Lait vente laiterie : 625 037 l à 0,348 € 217 793

25 Vaches réforme finies race 66 (650 kgv - 793 €) 19 825

37 Veaux naissants mâles race 66 (50 kgv - 60 €) 2 220

7 Veaux naissants mâles 34x66 (65 kgv - 180 €) 1 260

Aides 4 882

Aide Bovine Laitière : 60 têtes à 81,37 € 4 882

Grandes cultures (3 % PB) 8 483

Ventes 8 483

Cession interne au troupeau : 585 q à 14,50 € 8 483

Produits non affectables (13 % PB) 38 579

Aides 38 579

Indemnité compens handicap 20 147

Aides découplées 18 432

Charges opérationnelles (40 % PB) 115 890

Troupeau 982 €/UGB 99 327
(101 UGB bovins lait)

Concentrés 610 €/UGB 61 666

Frais d'élevage 196 €/UGB 19 851

Frais vétérinaires 130 €/UGB 13 125

Fourrages achetés 29 €/UGB 2 925

Achats de litières 17 €/UGB 1 760

Surfaces fourragères 193 €/ha 13 490
(70 ha SFP : dont 56 ha SH, 14 ha CF)

Engrais et amendements 108 €/ha 7 590

Semences et plants 58 €/ha 4 088

Produits de défense végétaux 19 €/ha 1 347

Fournitures pour fourrages 7 €/ha 465

Productions végétales 307 €/ha 3 073
(10 ha GCU)

Engrais et amendements 105 €/ha 1 053

Produits de défense végétaux 105 €/ha 1 050

Semences et plants 97 €/ha 970

Charges de structure (24 % PB) 69 965

(hors amortissements et frais financiers)

Main-d'oeuvre (MSA + salaires) 147 €/ha SAU 11 798

Foncier 125 €/ha SAU 9 995

Matériel 335 €/ha SAU 26 800

Bâtiments et installations 45 €/ha SAU 3 624

Autres charges 222 €/ha SAU 17 748

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (37 % PB) 107 186 €

53 593 €/UMO (2 UMO exploitants)

Annuités (51 % EBE) 54 566 €

Remboursement de capital 43 653

Frais financiers long et moyen terme (LMT) 10 913

Frais financiers court terme (CT) 0 €

Amortissement 55 618 €

Matériel 366 €/ha 29 269

Bâtiments et installations 261 €/UGB 26 349

Frais financiers (LMT et CT) 10 913 €

DISPONIBLE POUR EXPLOITANTS ET L'AUTOFINANCEMENT 52 620 €
26 310 €/UMO

RESULTAT COURANT (14 % PB) 40 655 €
20 328 €/UMO

Total actif hors foncier 699 567 €

349 784 €/UMO

Animaux 16 % Bâtiments et installations 47 %

Matériel 33 % Autres immobilisations 0 %

Valeur ajoutée nette (hors aides) 14 758 €/UMO

EBE hors foncier / actif hors foncier 17 %

Taux d'endettement hors foncier 50 %

Coût de production de l'atelier Bovins lait

Résultats avec conventions nationales - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Productivité

Lait produit et commercialisé (litres)	625 037
dont volume de lait transformé (%)	0
Main-d'oeuvre à rémunérer (UMO)	2,00
Productivité MO rémunérée (litres/UMO)	312 519



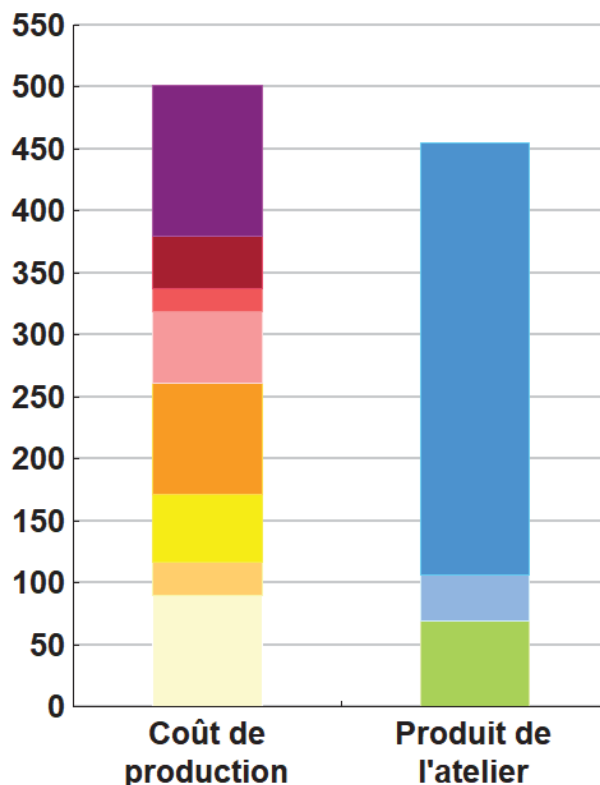
Coût de production total

	€ / 1000 litres de lait
Travail	122
Foncier et capital	42
Frais divers de gestion	19
Bâtiments et installations	58
Mécanisation	90
Frais d'élevage	56
Approvisionnements des surfaces	26
Alimentation des animaux	90

Produit total

	€ / 1000 litres de lait
Prix de vente du lait	348
Produit viande	37
Autres produits	0
Aides	69

€ / 1000 litres de lait



Approche comptable

Coût de production €/1000l	501
Prix de revient €/1000l	395
Rémunération permise €/1000l	76
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,24

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

Approche trésorerie

Coût de fonctionnement €/1000l	473
Prix de fonctionnement €/1000l	366
Trésorerie permise €/1000l	104
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	1,71

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère pas les capitaux propres et les terres en propriété.

Hypothèses retenues	Taux d'intérêt des capitaux propres (%)	0,52	Montant du fermage des terres en propriété (€/ha)	150	
Rémunération €/UMO	38 038	=	[SMIC net 14 630]	x [coef "SMIC brut" 1,30]	x [nb de SMIC/UMO 2,00]

Coût de production de l'atelier Bovins lait - Pour en savoir plus



€ / 1000 litres de lait

Coût de production total 501,2

Travail

Salaires et charges salariales 0,0
Rémunération du travail exploitant (CS) 121,7

Foncier et Capital

Fermage et frais du foncier 15,1
Rémunération terres en propriété (CS) 6,5
Amortissements améliorations foncières 0,0
Frais financiers 17,5
Rémunération capitaux en propriété (CS) 2,9

Frais divers de gestion

Transports, assurances, frais de gestion 18,7
Autres amortissements 0,0

Bâtiments et installations

Eau 3,2
Électricité et gaz 6,5
Entretien et location des bâtiments 5,8
Amortissements bâtiments-installations 42,1

Mécanisation

Travaux par tiers 19,3
Carburants et lubrifiants 10,7
Entretien du matériel 12,7
Achat de petit matériel 0,0
Crédit bail 0,0
Amortissements matériel 46,7

Frais d'élevage

Frais vétérinaires 21,0
Frais repro, identification, GDS, cont perf 31,8
Achats de litière 2,8
Frais de transformation et com. 0,0

Approvisionnements des surfaces

Engrais et amendements 13,8
Semences 8,1
Autres charges végétales 4,5

Alimentation des animaux

Achats de concentrés et minéraux 85,1
Achats de fourrages et mise en pension 4,7

Résultats avec conventions nationales

Main-d'oeuvre

Exploitant (UMO) 2,00
Salariée (UMO) 0,00
Total main-d'oeuvre à rémunérer 2,00
dont pour transformation et com.
Main-d'oeuvre bénévole

Produit de l'atelier

€ / 1000 litres de lait

Prix de vente du lait 348,4

Produit viande 37,3

Achats d'animaux (en -) 0,0

Autres produits 0,0

Aides

Aides couplées et autres 7,8
Aides découplées 29,4
Aides deuxième pilier 32,2

Données complémentaires

€ / 1000 litres de lait

Total charges courantes 281
Total amortissements 89
Total charges supplétives (CS) 131
Coût production hors charges sup. 370
Annuités 87
Charges sociales exploitants 19

Céréales intra-consommées (ha) 9,8

Résultats économiques atelier

Excédent brut €/UMO 53 653
Excédent brut €/1000 l 172
Revenu (RCAI) €/UMO 26 323
Revenu disponible €/UMO 26 386

Hypothèses retenues Taux d'intérêt des capitaux propres (%) 0,52 Montant du fermage des terres en propriété (€/ha) 150
Rémunération €/UMO 38 038 = [SMIC net 14 630] x [coef "SMIC brut" 1,30] x [nb de SMIC/UMO 2,00]

Système laitier spécialisé zone maïs favorable

GAEC familial 2 UMO totales
 2 UMO exploitant 0 UMO salariée
 625000 litres de lait vendu par an
 80 ha SAU

SYSTEME D'EXPLOITATION

Ce cas type est illustratif des exploitations laitières intensives de la zone maïs favorable qui ont un niveau de densité laitière supérieur à 7500 litres de lait par ha SAU. L'intensification est surtout réalisée sur le système fourrager (1,5 UGB/ha avec maïs ensilage, et ensilage d'herbe précoce) et le niveau de production par vache de 8500l/VL.

CONDUITE DU TROUPEAU

Le troupeau de race Prim'Holstein est conduit en quasi-totalité en race pure pour conserver un renouvellement de 30 %. L'âge au 1er vêlage est de 2 ans ce qui permet entre autre de réduire les UGB. Les vêlages sont programmés sur l'automne pour produire du lait sur la période hivernale.

CONDUITE DU SYSTEME FOURRAGER

Le maïs ensilage (parfois irrigué) sécurise le niveau et la qualité de la ration hivernale. Le chargement de 1,5 UGB/ha SFP nécessite des stocks de 3,5 TMS par UGB pour atteindre l'autonomie fourragère. La gestion de la pâture (sortie précoce, pâturage tournant) et la fertilisation sont nécessaires pour garantir les rendements.

MATERIELS ET BATIMENTS

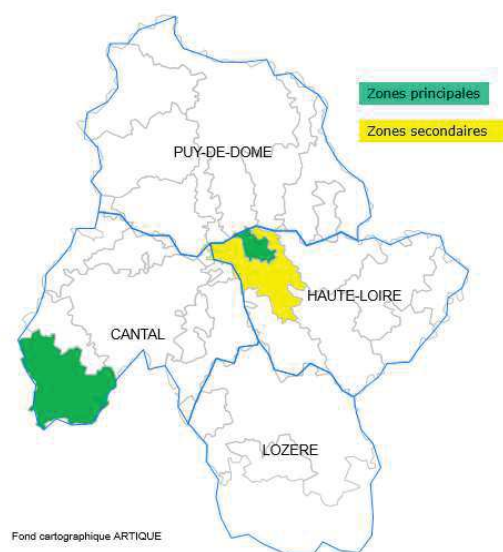
Les charges de CUMA représentent 5550 € / an (semoirs, matériel épandage, pulvé, benne, broyeur, ...). L'équipement en propriété est amorti entre 25% et 40 %. L'ensilage et la moisson sont réalisés par l'entreprise. Les vaches laitières sont en logettes paillées, la salle de traite est une 2*8 avec décrochage automatique. Les génisses sont logées en stabulation libre.

COMMENTAIRES ECONOMIQUES

L'année 2020 se caractérise par une baisse du prix du lait de 4€/1000l et du prix des veaux. Même si les carburants diminuent, le revenu disponible est en baisse.

Impact déficit fourrager (cf préalables)

Taux de déficit fourrager (%)	10%	30%	40%	50%
Coût total de compensation (€)	10 980 €	32 940 €	43 921 €	54 901 €
Coût de compensation (€/UGB)	109 €	326 €	435 €	544 €
Coût de compensation (€/1000 l)	18 €	53 €	70 €	88 €

Localisation du BL50

Châtaigneraie du Cantal
 Brivadois

CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La pâture est efficace de la mise à l'herbe (début avril) à fin juin. La période sèche de l'été conduit à distribuer du complément de stock qui va généralement croissant.

RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Résultats annuels - Campagne 2020



Cas-type

BV 13 Salers alourdi. Maïs

Dossier établi par

Equipe : BV Sud Massif-Central



Ce système d'élevage se rencontre en zone favorable au maïs (Châtaigneraie du Cantal) avec des troupeaux salers conduits de manière intensive. Ce cas type est décrit avec 63 vaches conduites pour 60% en croisement et vêlages d'automne. Il dispose de 69 ha SAU avec du maïs ensilage et des céréales autoconsommées. Le chargement technique est élevé grâce à la présence de maïs ensilage et de récoltes précoce sur l'herbe. L'engraissement porte sur les vaches de réforme, quelques génisses lourdes et des babynettes de 330 kg de carcasse. Les mâles sont repoussés jusqu'à 10-12 mois. Ce système est géré par un couple soit 1,5 UMO.



Caractéristiques de l'exploitation

1,5 unités de main-d'oeuvre

69 ha de Surface agricole utile

dont 65 ha de surface fourragère principale - dont 61 ha d'herbe
dont 4 ha de grandes cultures

92 UGB - Chargement apparent 1,4 UGB / ha SFT

dont 92,1 bovins viande



Auvergne

Avec le soutien
financier de

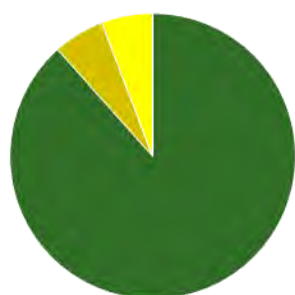
Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE

ASSOLEMENT DU SYSTEME

Surface Agricole Utile 69 ha Surface Fourragère Principale 94 % Surface Non Fourragère 6 %

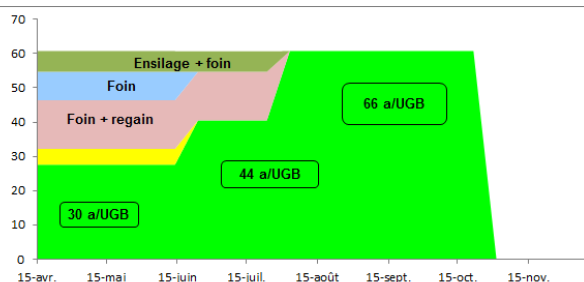


	Surface (ha)	%
Surface en herbe	61,0	88
Cultures fourragères	4,0	6
Grandes cultures	4,0	6

LE SYSTEME FOURRAGER

Chargement corrigé	1,42 UGB / ha SFP	Cultures Fourragères (CF)/ SFP	6 %
Part des prairies permanentes / SH	54 %	Prairie temporaire implantée dans l'année	0,0 ha
Fumure minérale (/ha herbe)	35 N 0 P2O5 0 K2O	Fumure minérale (/ha CF)	60 N 0 P2O5 0 K2O

Utilisation des surfaces fourragères



Le chargement d'environ 1,4 UGB/ha de SFP, conduit à une intensification certaine de la SFP. Ensilage d'herbe précoce, maïs ensilage (parfois irrigué) vont de pair avec une fertilisation minérale efficiente pour assurer l'autonomie du système. Le vêlage d'automne conduit à une majoration des stocks hivernaux (aux environs de 2400 kg de MS/UGB).

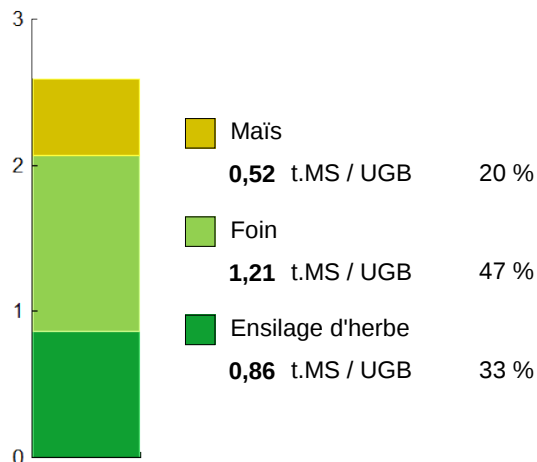
L'ensemble de la surface en herbe doit être conduite de manière intensive, y compris le pâturage au printemps. L'intérêt du vêlage d'automne peut aussi résider dans le fait que les veaux sont sevrés au printemps et que les vaches sont tarées pendant l'été, période souvent limitante en disponibilité d'herbe en Châtagneraie.

Couvert / mode d'utilisation	Surface (ha)	N	P2O5	K2O	Fum Orga
Maïs ensilage	4,0	40	0	0	F
Surface en herbe					
Pâturage	27,9	55	10	20	F
Ensilage + Foin + Pâturage	14,2	120	15	40	L
Foin + Pâturage	8,3	30	0	20	
Foin + Foin + Pâturage	6,0	60	0	20	
Ensilage + pâturage	4,6	60	0	0	L

Légende : L=Lisier, F=Fumier

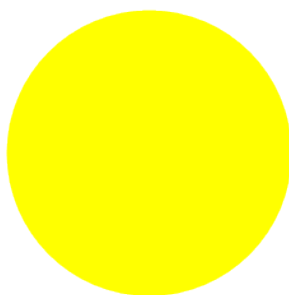
Fourrages conservés utilisés	2,58 t. MS / UGB
dont variation de stock	0,00 t.MS / UGB
Autonomie des fourrages conservés	100 %

Fourrages conservés utilisés



Récoltes	Surface (ha)	Rdt MS/ha	tMS /UGB	Ares /UGB
Maïs ensilage	4,0	12,0	0,52	4
Foin	34,5	3,2	1,21	37
1° coupe non déprimée	14,3	4,2		
2° coupe	20,2	2,5		
Ensilage d'herbe	18,8	4,2	0,86	20
1° coupe non déprimée	18,8	4,2		

PRODUCTIONS VEGETALES



ha
4,0 Blé tendre

Grandes cultures	4,0 ha	Nb de cultures avec + de 5% de la SAU	4
Fumure minérale (/ha SNF)			
	100 N	10 P2O5	0 K2O
Marge brute des productions végétales	2 235 €	559 €/ha	

Conduite des productions végétales

Cultures	Signe qualité	Surface (ha)	Rdt /ha	Fumure minérale/ha			Fum Orga	IFT herbi. - aut.	Dés. méca	Prix € / unité	M.B. €/ha
				N	P2O5	K2O					
Grandes cultures											
Blé tendre		4,0	60 q	100	30	0	F			0,00	

Légende fumure organique : F=Fumier

LE TROUPEAU BOVINS VIANDE

62,5 vaches allaitantes (VA)

Salers

65 Aides aux Bovins Allaitants

Atelier bovins viande

92,1 UGB

100 % du total UGB

1,4 UGB/vêlage

65,0 ha SFP BV



Performances de reproduction

Taux de gestation	97 %
Nombre d'avortements	0
Intervalle vêlage-vêlage	365 j
dont > 400 jours	0 %
Date moyenne de vêlage	15/10/2019
Age moyen au premier vêlage	36 mois
Taux de prolificité	102 %
Taux de mortalité	4,6 %
Taux de productivité numérique	94 %

72 femelles mises en reproduction

64 vêlages

dont génisses

17 % de renouvellement

65 veaux nés dont veaux d'IA 0 %

62 veaux sevrés

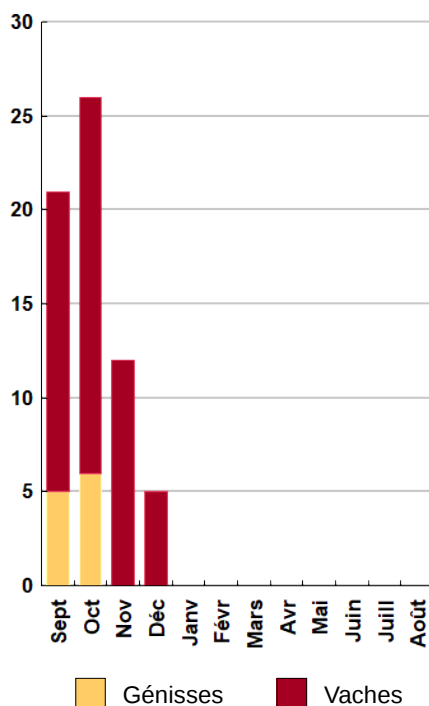
Conduite des veaux jusqu'au sevrage

Quantité concentrés 0,0 t

Complémentation mâles uniquement

Mâles	300,0 kgv	270 j	Femelles	280,0 kgv	270 j
--------------	-----------	-------	-----------------	-----------	-------

Répartition des vêlages



Ventes et achats d'animaux

Catégorie	Race	Signe qualité	Poids /tête	Prix € unitaire	Prix € /tête
Ventes					
20 Broutards repoussés	38x23		410,0 kgv	2,30	943
8 Génisses finies 14-24 mois	38x23		605,0 kgv	2,36	1 428
6 Vaches réforme finies	23		769,2 kgv	2,05	1 580
11 Broutards repoussés	23		400,0 kgv	2,00	800
4 Génisses finies	23		702,0 kgv	2,38	1 668
7 Broutardes	38x23		300,0 kgv	2,35	705
2 Vaches réforme finies	23	LAB	788,0 kgv	2,24	1 763
2 Vaches réforme	23		700,0 kgv	1,70	1 190
1 Taureaux de réforme	38		1 000,0 kgv	1,62	1 620
1 Veaux naissants mâles	38x23		70,0 kgv	3,57	250
Achats					
1 Reproducteurs mâles	38		600,0 kgv	3,33	2 000

Production de viande

Production brute de viande vive (PBVV)	30 409 kgv	330 kgv/UGB
dont vendue	31 009 kgv	2,19 €/kgv vendu
Concentrés : Quantité totale	40 t	434 kg/UGB
dont prélevé	60 %	
Prix unitaire concentrés	248 €/t	
Coût des aliments (concentrés et fourrages achetés)	9 938 €	0,33 €/kgv
Production autonome	25 871 kgv	281 kgv/UGB
	85 %/PBVV	

Marge brute atelier

45 966 €
735 €/VA
499 €/UGB
707 €/ha SFP BV

Le troupeau viande - Alimentation et Equipements

63 VA

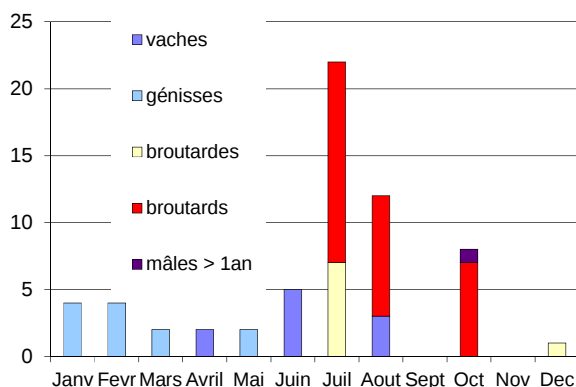
92 UGB

Ce cas type est décrit avec environ 40% de race pure pour conserver le renouvellement et le reste en croisement avec du Charolais pour améliorer la conformation des produits et le prix de vente des mâles. L'engraissement des génisses et la repousse des broutards se fait avec du maïs ensilage, ce qui permet de réduire les consommations de concentré.

La finition porte essentiellement sur la voie femelle avec production de génisses grasses. La valorisation de jeunes vaches de réforme se traduit par un taux de renouvellement supérieur à la moyenne (18%).

Ce système peut également produire des jeunes bovins (14-17 mois) essentiellement Salers.

RÉPARTITION MENSUELLE DES VENTES



DETAILS CONCENTRES

Type d'aliment	Tonne / an
Céréales autoconsommées	24
Concentré engraissement BV 18 MAT	3
Tourteau de soja	9
céréales achetées (grain)	2
Minéraux d'élevage	1,87
Concentrés (kg/UGB viande)	434
% des concentrés (hors minéraux) BV achetés	37%
Coût concentrés et min. (€/kgv)	0,33 €

Apports fourragers en kg MS / jour

	Durée d'hivernage	Ensilage d'herbe	Foin 2ème coupe	Foin	Ensilage Maïs	Kg MS / jour	Concentrés en kg / animal / an
Vaches allaitantes et taureaux	170	6,5	2,9	1,6	2,0	13,0	200
Génisses repro + 2 ans	170	4,0	2,0	2,0		8,0	94
Génisses 1-2 ans	170		1,0	4,5		5,5	200
Reportes 9-12 m.	90		1,0		5,0	6,0	247
Génisses grasses	170		2,0	6,0		8,0	736
VA + taureau été	60		3,0	2,0		5,0	
			3,0				
Vaches engraissement	100			3,0		6,0	700
Babynettes SLxCH	200				8,0	8,0	520
TMS consommées		77	56	49	49		38 t

EQUIPEMENTS

Bâtiment élevage et stockage	Matériel
Vaches : stabulation libre	Tracteur 4 RM 110 cv
Génisses : stabulation libre paillée	Tracteur 4 RM 90 cv
Bâtiment repousse	
Hangar à fourrages	
Hangar à matériel	
Silo couloir	

La présence de céréales sur l'exploitation permet de réduire la part des concentrés achetés avec un tiers d'aliment sous forme de soja. Les concentrés sont utilisés pour la repousse et l'engraissement, l'élevage des génisses de repro et les vaches après vêlage en hiver.

Le logement des animaux est principalement réalisé sous forme de stabulations libres avec litière accumulée ce qui entraîne une forte utilisation de paille.

Les gros travaux (ensilage et moisson) sont réalisés par entreprise. La CUMA permet de disposer de gros matériels tels que : épandeur de fumier, semoir à maïs, herse rotative, bétailière et de petits équipements (enfonce pieux, épaveuse, girobroyeur,...)

LES RESULTATS ECONOMIQUES 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Régime fiscal : Réel simplifié sur option

PRODUIT BRUT TOTAL (PB) 107 978 €			CHARGES 68 323 €		
Bovins viande (70 % PB) 76 054			Charges opérationnelles (29 % PB) 31 342		
Ventes 67 948			Troupeau 254 €/UGB 23 356		
20 Broutards repoussés 38x23 (410 kgv - 943 €)	18 860		(92 UGB bovins viande)		
8 Génisses finies 14-24 mois 38x23 (605 kgv - 1 428 €)	11 424		Concentrés	108 €/UGB	9 938
6 Vaches réforme finies race 23 (769 kgv - 1 580 €)	9 480		Frais vétérinaires	63 €/UGB	5 778
11 Broutards repoussés race 23 (400 kgv - 800 €)	8 800		Achats de litières	53 €/UGB	4 840
4 Génisses finies race 23 (702 kgv - 1 668 €)	6 673		Frais d'élevage	24 €/UGB	2 217
7 Broutardes 38x23 (300 kgv - 705 €)	4 935		Taxes animales	6 €/UGB	583
2 Vaches réforme finies race 23 Label (788 kgv - 1 763 €)	3 526		Surfaces fourragères 104 €/ha 6 732		
2 Vaches réforme race 23 (700 kgv - 1 190 €)	2 380		(65 ha SFP : dont 61 ha SH, 4 ha CF)		
1 Taureaux de réforme race 38 (1 000 kgv - 1 620 €)	1 620		Engrais et amendements	62 €/ha	4 061
1 Veaux naissants mâles 38x23 (70 kgv - 250 €)	250		Semences et plants	27 €/ha	1 745
Achats d'animaux -2 000	-2 000		Produits de défense végétaux	9 €/ha	566
1 Reproducteurs mâles race 38 (600 kgv - 2 000 €)	-2 000		Fournitures pour fourrages	6 €/ha	360
Aides 10 105	10 105		Productions végétales 314 €/ha 1 254		
Aide aux Bovins Allaitants : 65 têtes à 155,47 €	10 105		(4 ha GCU)		
Grandes cultures (3 % PB) 3 489	3 489		Engrais et amendements	112 €/ha	446
Ventes 3 489	3 489		Produits de défense végétaux	105 €/ha	420
Cession interne au troupeau : 241 q à 14,50 €	3 489		Semences et plants	97 €/ha	388
Produits non affectables (26 % PB) 28 435	28 435		Charges de structure (34 % PB) 36 981		
Aides 28 435	28 435		(hors amortissements et frais financiers)		
Aides découpées	15 020		Main-d'oeuvre (MSA + salaires)	74 €/ha SAU	5 128
Indemnité compens handicap	13 415		Foncier	106 €/ha SAU	7 347
			Matériel	216 €/ha SAU	14 878
			Bâtiments et installations	11 €/ha SAU	735
			Autres charges	129 €/ha SAU	8 893
			EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (37 % PB) 39 655 €		
			26 437 €/UMO (1,5 UMO exploitants)		
Annuités (39 % EBE) 15 335 €			Amortissement 23 279 €		
Remboursement de capital	12 268		Matériel	252 €/ha	17 416
Frais financiers long et moyen terme (LMT)	3 067		Bâtiments et installations	64 €/UGB	5 863
Frais financiers court terme (CT) 0 €	0 €		Frais financiers (LMT et CT) 3 067 €		
DISPONIBLE POUR EXPLOITANTS ET L'AUTOFINANCEMENT 24 320 €			RESULTAT COURANT (12 % PB) 13 309 €		
16 213 €/UMO			8 873 €/UMO		
Total actif hors foncier 365 122 €			Valeur ajoutée nette (hors aides) NC		
243 415 €/UMO			EBE hors foncier / actif hors foncier 13 %		
Animaux 33 %	Bâtiments et installations 24 %		Taux d'endettement hors foncier 50 %		
Matériel 38 %	Autres immobilisations 0 %		Trésorerie nette globale NC		

Chiffres clés 2020

Système bovin viande Salers Naisseur alourdisseur Châtaigneraie

Ce cas-type est décrit en exploitation individuelle. Il pourrait se transformer en GAEC et bénéficier de la transparence sur les aides.

Hors impact sécheresse, l'année 2020 se caractérise pour ce cas-type par une diminution du revenu.

Cette baisse est directement liée à la chute des prix de vente des animaux. Entre 2019 et 2020, le prix moyen de vente de a diminué de 10 centimes. Selon les périodes de vente, cette baisse peut être encore plus marquée.

La baisse du prix d'achat du carburant (-22 %) n'est pas suffisante pour maintenir l'EBE.

Par convention, le cas-type ne subit pas l'effet des aléas climatiques.

Néanmoins, le tableau ci-dessous donne quelques éléments sur l'impact d'un déficit fourrager.

Main d'œuvre	
Statut :	Exploitation individuelle
1,5	UMO familiales
	UMO salariées

Troupeau	
63	Vaches allaitantes
92	UGB viande
1,47	UGB viande / vache allaitante

Alimentation	
2,5	TMS de fourrages par UGB
434	Kg de concentrés par UGB
1,29	Kg de concentrés par kilo vif
248 €	par tonne en moyenne

La viande			
31009	Kgv BV vendus	2,19 €	par Kg vif
330	Kgv/UGB bovin viande		
826 €	par UGB		

Surfaces			
69	ha SAU		
65	ha SFP		
	dont	61	ha d'herbe
	dont	4	ha Cult. Fourrag.
1,42	UGB/ha SFP	470	Kgv viande/ha SFP

Les marges		
marge animale sans aides	463	€ / UGB
marge animale avec aides	573	€ / UGB
marge brute atelier bovin viande	499	€ / UGB

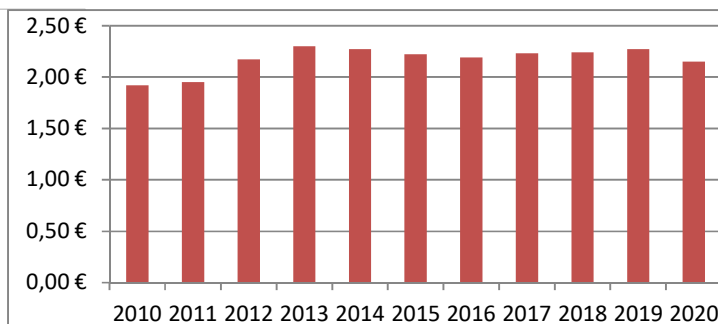
L'économie			
Produit Brut	107 978 €		
Charges opérationnelles	31 342 €	29%	du PB
Charges Structurelles	36 981 €	34%	du PB
EBE	39 655 €	37%	du PB
Capital :	365 122 €	3967	€/UGB
Annuité moyenne	15 335 €	14%	du PB
Disponible	24 320 €		
Disponible/UMO non sala	16 213 €		

Impact déficit fourrager		
	Impact faible	Impact sévère
Taux de déficit des fourrages	15%	40%
Déficit fourrager	62,1 TMS	165,7 TMS
Total des achats	12 765 €	34 115 €
Total des achats/UGB	139 €	371 €

SENSIBILITE DU SYSTÈME : ÉVOLUTION DE L'EBE

+/- 20% prix du carburant	952 €
+/- 20% prix des engrais	792 €
+/- 10% frais vétérinaire	578 €
+/- 20% coût concentré acheté	990 €
+/- 5% prix des brouards mâles	1 383 €
+/- 5% prix de vente global	3 397 €
+/- 5% de productivité numérique	2 102 €

EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU KG VIF VENDU



Coût de production de l'atelier Bovins viande

Résultats avec conventions nationales - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Productivité

Production brute de viande vive (kgvv)	30 409
Main-d'oeuvre à rémunérer (UMO)	1,50
Productivité MO rémunérée (kgvv/UMO)	20 273



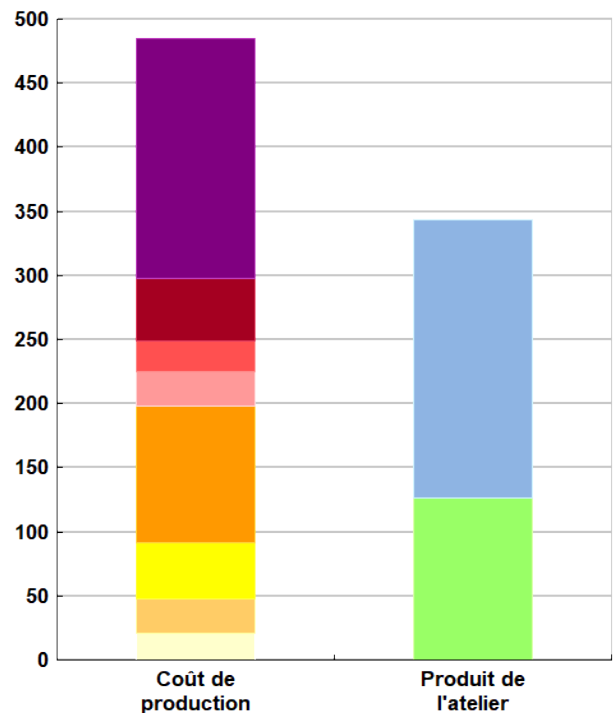
Coût de production total 485

Travail	188
Foncier et capital	49
Frais divers de gestion	24
Bâtiments et installations	27
Mécanisation	106
Frais d'élevage	44
Approvisionnements des surfaces	26
Alimentation des animaux	21

Produit total 344

Produit viande	217
Autres produits	0
Aides	127

€/ 100 kg de viande vive



Approche comptable

Coût de production €/100 kgvv	485
Prix de revient €/100 kgvv	358
Rémunération permise €/100 kgvv	46
Rémunération permise nb SMIC/UMO	0,49

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

Approche trésorerie

Coût de fonctionnement €/100 kgvv	434
Prix de fonctionnement €/100 kgvv	308
Trésorerie permise €/100 kgvv	97
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	1,03

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère pas les capitaux propres et les terres en propriété.

Animaux vendus	Poids à la vente	Prix de vente	Prix de revient	Prix de fonctionnement
10 Vaches de réforme	380 kgc/tête	4,05 €/kgc	6,61 €/kgc	5,70 €/kgc
31 Broutards repoussés	406 kgv/tête	892 €/tête	1 457 €/tête	1 254 €/tête
12 Génisses finies	337 kgc/tête	4,47 €/kgc	7,31 €/kgc	6,29 €/kgc
7 Broutardes	300 kgv/tête	705 €/tête	1 151 €/tête	991 €/tête
1 Veau naissant	70 kgv/tête	250 €/tête	408 €/tête	352 €/tête
Prix moyen du kilo vif vendu		2,19 €/kg vif vendu	3,58 €/kg vif vendu	3,08 €/kg vif vendu

Coût de production de l'atelier Bovins viande - Pour en savoir plus



€ / 100 kg de viande vive

Coût de production total 485,1

Travail

Salaires et charges salariales 0,0

Rémunération du travail exploitant (CS) 187,6

Foncier et Capital

Fermage et frais du foncier 24,2

Rémunération terres en propriété (CS) 11,3

Amortissements améliorations foncières 0,0

Frais financiers 10,1

Rémunération capitaux en propriété (CS) 3,1

Frais divers de gestion

Transports, assurances, frais de gestion 23,9

Autres amortissements 0,0

Bâtiments et installations

Eau 2,3

Électricité et gaz 3,0

Entretien et location des bâtiments 2,4

Amortissements bâtiments-installations 19,3

Mécanisation

Travaux par tiers 15,9

Carburants et lubrifiants 15,7

Entretien du matériel 13,9

Achat de petit matériel 3,5

Crédit bail 0,0

Amortissements matériel 57,3

Frais d'élevage

Frais vétérinaires 19,0

Frais repro, identification, GDS, cont perf 9,2

Achats de litière 15,9

Frais de transformation et com. 0,0

Approvisionnements des surfaces

Engrais et amendements 14,8

Semences 7,0

Autres charges végétales 4,4

Alimentation des animaux

Achats de concentrés et minéraux 21,2

Achats de fourrages et mise en pension 0,0

Résultats avec conventions nationales

Main-d'oeuvre

Exploitant (UMO) 1,50

Salariée (UMO) 0,00

Total main-d'oeuvre à rémunérer 1,50

dont pour transformation et com.

Main-d'oeuvre bénévole

Produit de l'atelier

€ / 100 kg de viande vive

Produit viande 216,9

Vente d'animaux 223,4

Achats d'animaux (en -) 6,6

Variation d'inventaire 0,0

Autres produits 0,0

Aides

Aides couplées et autres 33,2

Aides découplées 49,4

Aides deuxième pilier 44,1

Données complémentaires

€ / 100 kg de viande vive

Total charges courantes 206

Total amortissements 77

Total charges supplétives (CS) 202

Coût production hors charges sup. 283

Annuités 50

Charges sociales exploitants 17

Céréales intra-consommées (ha) 4,0

Résultats économiques atelier

Excédent brut €/UMO 26 437

Excédent brut €/100 kgvv 130

Revenu (RCAI) €/UMO 12 292

Revenu disponible €/UMO 16 213

Hypothèses retenues Taux d'intérêt des capitaux propres (%) 0,52 Montant du fermage des terres en propriété (€/ha) 150

Rémunération €/UMO 38 038 = [SMIC net 14 630] x [coef "SMIC brut" 1,30] x [nb de SMIC/UMO 2,00]